

**Société Anonyme Société Commerciale de Brasserie Co.Br.Ha.**  
**Société anonyme ayant fait un appel public à l'épargne**  
**Rue Chair et Pain, 11 – 1000 BRUXELLES**  
**Numéro d'Entreprise: 0403 567 015**  
**TVA: n°BE 403.567.015 (RPR Bruxelles)**

Le Conseil d'Administration a l'honneur d'inviter les actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **mardi 27 mai 2014 à 11 heures** au siège administratif de la société, **Provinciesteenweg 28 - 3190 Boortmeerbeek.**

**A G E N D A ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2013.
2. Rapport du commissaire sur l'exercice 2013.
3. Communication des comptes consolidés clôturés au 31.12.2013.
4. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2013 et affectation du résultat.  
*Proposition de décision* : approbation des comptes annuels, en ce compris l'affectation du résultat.
5. Renouvellement de l'autorisation d'acquérir des actions propres en bourse.  
*Proposition de décision* : l'assemblée générale autorise le Conseil d'administration d'acquérir, en vertu de l'article 620 § 1, premier alinéa, 2° et cinquième alinéa du Code des sociétés, le nombre maximum autorisé d'actions propres de la société par voie d'achat ou d'échange, directement ou par personne agissant en son nom propre mais pour compte de la société, ainsi que par une société filiale contrôlée directement au sens de l'article 627 du Code des sociétés, à un prix unitaire qui ne pourra être inférieur à nonante pour cent (90%), ni supérieure à cent et dix pour cent (110%) du dernier cours de clôture auquel ces actions sont cotées sur Alternext Bruxelles au moment de cet achat ou échange.  
Ce pouvoir est valable pour une période de cinq ans à compter de la publication dans les Annexes du Moniteur belge.
6. Nomination du commissaire .  
*Proposition de décision* : renouvellement du mandat de Deloitte Réviseurs d'Entreprises , société civile sous forme d'une société coopérative à responsabilité limitée, représentée par madame Ine Nuyts et monsieur Geert verstraeten, en qualité de commissaire, pour une période de trois ans jusqu'à l'Assemblée Générale de 2017. Les honoraires s'élèvent à EUR 50.600, indexés annuellement et hors dépenses liées à la mission.
7. Décharge aux administrateurs et au commissaire.  
*Proposition de décision* : décharge à donner, par vote séparé, aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leur mandat au courant de l'exercice 2013.
8. Divers

Les participants à l'assemblée générale sont priés de se présenter avant 10h45 pour l'enregistrement.

Pour être admis aux assemblées, conformément à l'article 22 des statuts et à l'article 536 du Code des sociétés, les propriétaires d'actions dématérialisées doivent déposer, au plus tard le 20 mai 2014, l'attestation établie par le teneur de comptes agréé constatant l'indisponibilité de ces titres, jusqu'à la date de l'assemblée générale, au siège d'exploitation de la société (Provinciesteenweg 28, 3190 Boortmeerbeek).

Les détenteurs d'actions nominatives doivent faire connaître leur intention de participer aux assemblées générales par courrier normal adressé au siège d'exploitation de la société au plus tard le 20 mai 2014.

Les rapports et documents mentionnés ci-dessus peuvent être consultés au siège de la société par les actionnaires sur présentation de la preuve de leur titre. Les actionnaires peuvent également obtenir gratuitement une copie de ces rapports et documents.

Le Conseil d'administration